

★ **PROCÈS – VERBAL** ★
 de la séance du Conseil d'Administration du
16 février 2021

I – CONSEIL D'ADMINISTRATION	Réservé à Monsieur le Directeur académique
<p>Membres présents ou excusés :</p> <p>Membres de droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. JEULIN – Principal du collège - Mme JUNQUA – Adjoint-gestionnaire - Mme LAGIER – Conseillère principale d'éducation <p>Représentants du Conseil départemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme QUAIX – Vice-présidente du Conseil départemental - M. LECHAUVE – Conseiller départemental <p>Représentant de la Mairie de Châtillon-sur-Loire</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. RAT – Maire de Châtillon-sur-Loire (excusé) <p>Personnalités qualifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. GÉRAUD <p>Représentant de la communauté de communes (à titre consultatif) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme DESCHAMPS (excusée) <p>Représentants des personnels enseignants et d'éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme MORIZET - Mme CHÉRIOUX - Mme MAHÉ (excusée) - M. DELANZY - Mme CHARPIGNY - M. AUFFRET <p>Représentante des personnels ASSTOS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme NICOLET - Mme MIERMONT (excusée) <p>Représentantes des parents d'élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. CHEVALLIER - Mme LE GOFF - M. MONGLON - Mme RICHARD - Mme ROBLIN - Mme PIBALEAU <p>Représentants des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mlle BARBARANT - Mlle LE GOFF 	

En raison du contexte sanitaire et de l'interdiction en date du 5 février 2021 de la tenue de réunions ou instances réunissant plus de 6 personnes, le Conseil s'est tenu en visioconférence, en utilisant la Plate-forme de classes virtuelles « VIA ».

Monsieur le Principal signale par ailleurs qu'en raison de contraintes techniques, Mme LE GOFF (représentante des parents d'élèves) et sa fille (représentante des élèves) sont obligées de se connecter à partir du même ordinateur. Lors des votes, et sauf mention contraire exprimée par l'une ou l'autre dans l'espace de discussion publique, sa « main levée » lors des votes devra être comptée pour deux voix.

Le quorum étant atteint avec la présence de 15 membres (voir le tableau des horaires de connexion ci-dessous), Monsieur le Principal ouvre la séance du conseil d'administration à 18 heures 05.

Nom de l'utilisateur	Début	Fin
CE.45E-CLG-PIERRE DEZARNAULDS CHATILLON-SUR-LOIRE -	16/02/2021 17:24:41	16/02/2021 20:46:40
1. ROBLIN Marie-Laure	16/02/2021 17:30:20	16/02/2021 18:52:33
2/3. LE GOFF Sabine + Marie Clothilde	16/02/2021 17:38:50	16/02/2021 18:51:58
4. PIBALEAU Gaële	16/02/2021 17:48:38	16/02/2021 18:52:51
5. JUNQUA Corinne	16/02/2021 17:48:52	16/02/2021 19:06:04
6. LECHAUVE Michel	16/02/2021 17:51:44	16/02/2021 18:55:09
7. JEULIN Olivier	16/02/2021 17:52:17	16/02/2021 20:46:40
8. RICHARD Christelle	16/02/2021 17:53:33	16/02/2021 18:51:48
9. QUAIX Nadine	16/02/2021 17:53:56	16/02/2021 18:52:13
10. GERAUD patrice	16/02/2021 17:57:48	16/02/2021 18:53:12
11. LAGIER marie	16/02/2021 17:59:48	16/02/2021 18:52:11
12. CHERIOUX Elodie	16/02/2021 18:01:25	16/02/2021 18:51:48
13. BARBARANT Juliette	16/02/2021 18:02:34	16/02/2021 18:52:05
14. MORIZET sophie	16/02/2021 18:02:43	16/02/2021 18:51:50
15. DELANZY Aurélien	16/02/2021 18:02:58	16/02/2021 18:51:38
16. MONGLON marc	16/02/2021 18:06:19	16/02/2021 18:51:45
17. AUFFRET fabien	16/02/2021 18:07:45	16/02/2021 18:51:51
18. CHEVALLIER jerome	16/02/2021 18:08:00	16/02/2021 18:51:44
19. CHARPIGNY ophelie	16/02/2021 18:17:18	16/02/2021 18:53:12
20. NICOLET Natacha	16/02/2021 18:34:37	16/02/2021 18:51:54

Mme JUNQUA, assure le secrétariat de séance.

1. Approbation de l'ordre du jour

Monsieur le Principal soumet au vote l'approbation de l'ordre du jour aux membres du Conseil d'Administration :

Votants : 15 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 15

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2020

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Principal soumet au vote l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2020 :

Votants : 15 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 15

II – CARTE SCOLAIRE, VIE SCOLAIRE ET SCOLARITÉ DES ÉLÈVES	Réservé à Monsieur le Directeur académique
<p><i>Connexion de MM. MONGLON, AUFFRET et CHEVALLIER</i></p> <h3>1. Prévision de structure pédagogique pour la rentrée 2021-2022</h3> <p>Monsieur le Principal rappelle les principes du calcul de la dotation horaire globale pour le collège (nombre d'heures par division et dotation complémentaire), en précisant que l'Inspection académique a basé ses calculs sur une structure à 12 classes au regard de la prévision d'effectifs pour la rentrée prochaine.</p> <p>La dotation horaire globale pour 2021-2022 est de 383 heures (soit une « perte » de 5 heures par rapport à 2020-2021 pour des effectifs similaires). Il précise sur ce sujet que le mode de calcul de la dotation complémentaire a été révisée totalement cette année pour l'ensemble des collèges du Loiret, pour une mise en conformité académique de la répartition des moyens.</p> <p>Il explicite également la notion de « marge d'autonomie » (nombre d'heures disponibles pour mettre en place des dispositifs après utilisation des heures obligatoires par discipline et par niveau).</p> <p>Il présente ensuite les deux options possibles :</p> <ul style="list-style-type: none">- une option à 12 divisions (3 classes pour chaque niveau) qui laisse une grande marge, mais qui entraîne des effectifs très importants en 6^e (28,3 élèves / classe), ce qui ne semble pas pertinent pour faciliter l'entrée des élèves de CM2 au collège, et mettre en place des dispositifs d'accompagnement et de remédiation rapidement ;- une option à 13 divisions (4 classes de 6^e et 3 classes pour les autres niveaux), similaire à celle adoptée pour l'année en cours, qui réduit de façon notable l'effectif des 6^e (21,5 élèves par classe), et laisse une marge de 34 heures suffisante pour maintenir le même type de dispositifs actuellement mis en place et permettre des dédoublements ou de la co-animation par exemple. <p>Il soumet donc au vote des membres la seconde option (structure à 13 divisions) :</p> <p>Votants : 18 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 18</p> <p><i>Connexion de Mme CHARPIGNY</i></p> <h3>2. Ventilation de la DHG (Dotation horaire globale)</h3> <p>Monsieur le Principal présente ensuite une proposition de ventilation des heures, assez similaire à celle de cette année.</p> <p>Cette ventilation s'appuie sur un renforcement des horaires en français dans toutes les classes et en maths à partir de la 5^e, des dispositifs en faveur des langues vivantes avec le maintien de l'option LCE (Langue et culture européenne) en 5^e, 4^e et 3^e et la co-animation en espagnol en 5^e et 3^e, et des dédoublements dans de nombreuses matières en 3^e afin de mieux préparer le DNB et l'entrée en seconde.</p>	



	6 ^e				5 ^e				4 ^e				3 ^e			
	nb heures	nb divisions / groupes	total commun	EPI / AP	nb heures	nb divisions / groupes	total commun	EPI / AP / EURO	nb heures	nb divisions / groupes	total commun	EPI / AP / EURO	nb heures	nb divisions / groupes	total commun	EPI / AP / EURO
Latin					2	1	2		1	1	1		1	1	1	
Français	4,5	4	18	2	4,5	3	13,5	1,5	4,5	3	13,5	1,5	4	3	12	1,5
Anglais LV1	4	4	16		3	3	9	2	3	3	9	2	3	3	9	1
Espagnol LV2					2,5	3	7,5	1,5	2,5	3	7,5		2,5	3	7,5	3
Histoire-Géo-EMC	3	4	12		3	3	9		3	3	9		3,5	3	10,5	1,5
Maths	4,5	4	18		3,5	3	10,5	1,5	3,5	3	10,5	1,5	3,5	3	10,5	1,5
Technologie	1,5	4	6		1,5	3	4,5		1,5	3	4,5		1,5	3	4,5	1,5
Sc. Physiques	1	4	4		1,5	3	4,5		1,5	3	4,5		1,5	3	4,5	
SVT	1,5	4	6		1,5	3	4,5		1,5	3	4,5		1,5	3	4,5	1,5
Éducation musicale	1	4	4		1	3	3		1	3	3		1	3	3	
Arts plastiques	1	4	4		1	3	3		1	3	3		1	3	3	
EPS	4	4	16		3	3	9		3	3	9		3	3	9	

Il soumet au vote des membres cette proposition de ventilation de la DHG :

Votants : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 19

3. Auto-évaluation du collège

Monsieur le Principal présente enfin le dispositif d'auto-évaluation dans lequel les établissements scolaires sont inscrits depuis 2020, dispositif qui doit conduire à la réalisation du contrat d'objectifs et au renouvellement du projet d'établissement.

Ce dispositif implique tous les acteurs de l'établissement.

Calendrier « officiel » :

- mi-janvier – mi-mars : auto-évaluation interne
- fin mars : rédaction du rapport de synthèse (transmission début avril)
- mi-mai : visite des « évaluateurs externes »
- début juin : remise du rapport des évaluateurs externes
- fin juin : présentation du rapport final en Conseil d'administration

Champs étudiés :

- Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement
- La vie et le bien-être de l'élève et le climat scolaire
- Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement
- L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial

III – GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	Réservé à Monsieur le Directeur académique
<p>1. Contrats et conventions</p> <p>a) Contrat avec l'entreprise DESAUTEL <i>Contrat en vue d'assurer les opérations de vérification annuelles des installations de protection contre l'incendie de la cuisine du collège (contrat d'un an renouvelable par tacite reconduction d'année en année).</i></p> <p>Monsieur le Principal soumet au vote des membres le renouvellement de ce contrat :</p> <p>Votants : 19 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 19</p> <p>b) Contrat avec la Chambre d'Agriculture du Loiret (« approlocal.fr ») <i>Contrat de prestations de services liées à des besoins en denrées alimentaires issues du tissu économique local et favorisant notamment les circuits courts et circuits de proximité pour la restauration du collège (contrat d'un an)</i></p> <p>Monsieur le Principal soumet au vote des membres l'approbation de ce contrat :</p> <p>Votants : 19 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 19</p> <p>2. Décisions budgétaires modificatives (pour information)</p> <p>Monsieur le Principal informe les membres du conseil d'administration des deux DBM prises pour ajuster en fin d'année le budget du collège au niveau du service « restauration / hébergement » (SRH) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Diminution des stocks, matières premières et autres approvisionnements- Réajustement des crédits SRH <p><i>Connexion de Mme NICOLLET.</i></p> <p>3. Achat de chariots-mobiles pour PC portables</p> <p>Monsieur le Principal rappelle que le Conseil départemental avait le collège doté en début d'année de 30 ordinateurs portables (HP), en remplacement des « tablettes » qui n'avaient jamais pu être utilisés de façon satisfaisante en raison de leur manque de fiabilité, de leur trop petite taille et des connexions WiFi insuffisantes.</p> <p>Il informe donc les membres du conseil d'administration que le collège a fait l'achat de deux chariots mobiles de transport et de rechargement pour ces PC portables.</p> <p>Le WiFi étant désormais accessible partout au sein de l'établissement, dès que ces chariots auront été livrés et installés, ils pourront facilement être empruntés par les enseignants, soit pour des demi-classes, soit pour des classes entières (ordinateur pour deux élèves, voire un ordinateur par élève). En complément de la salle informatique et de la salle multimédia, ces matériels devraient permettre le développement des usages numériques par les élèves.</p>	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Pierre Dézarnaulds
Châtillon-sur-Loire

IV – QUESTIONS DIVERSES	Réservé à Monsieur le Directeur académique
<p>Monsieur le Principal répond aux questions diverses qui lui ont été posées par les représentants de parents d'élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelle organisation a été mise en place lors des intempéries de type « pluie ou grand froid » ? <p>Certains élèves ont tendance à occuper assez longtemps les toilettes, notamment pendant les récréations. Les surveillants sont chargés faire la police afin de permettre à tous de s'y rendre dans les meilleures conditions possibles.</p> <p>La salle de permanence et le foyer sont ouverts pendant la pause méridienne, ainsi que le CDI à partir de 13h00-13h15.</p> <p>Il n'y a pas de réelle solution en cas d'intempéries, en raison de l'absence d'un vrai préau qui permettrait aux élèves de se mettre à l'abri. Par ailleurs, les contraintes liées au protocole sanitaire réduisent également la possibilité d'ouvrir des salles (limitation du brassage des élèves en intérieur notamment)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les conseils de classe auront-ils lieu en présentiel ou en visioconférence ? <p>Compte-tenu des nouvelles normes qui s'imposent pour les réunions (6 personnes maximum en présence dans la même salle), et sauf modification ultérieure du protocole, l'idée d'un système hybride devrait être privilégiée :</p> <ul style="list-style-type: none"> o En présentiel : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le président du conseil de classe (le Principal ou la Conseillère principale d'éducation) ▪ Le professeur principal de la classe ▪ Les délégués des élèves ▪ Les représentants des parents o En visioconférence (interface de l'ENT) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les autres enseignants de la classe ▪ Les représentants des parents qui ne pourraient pas venir au collège <p>Dans tous les cas, l'organisation définitive sera faite au retour des vacances.</p> <p>Monsieur le Principal profite de ce Conseil d'administration pour rappeler qu'une réunion à distance sera organisée le 18 février 2021 à l'intention des parents de 3^e pour leur présenter les procédures d'orientation, et que tous les parents de 3^e ont déjà la possibilité d'utiliser le « téléservice orientation » qui sera utilisé pendant toute la procédure.</p>	

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Principal lève la séance à 18h50.

Le Président du Conseil d'Administration



Monsieur JEULIN

Le secrétaire de séance



Madame JUNQUA